AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1862
FR0010908533-FS0611

10 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2020, la société Select Equity Group, L.P.[1] (380 Lafayette Street, New York, 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 535 459 actions représentant autant de droits de vote[2], soit 5,15% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

[1] Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Par ailleurs, Select Equity Group L.P. a précisé gérer discrétionnairement 883 344 actions EDENRED (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour le compte de clients qui ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 243 204 857 actions représentant 248 615 364 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.